

CHILI

La vérité et la justice doivent prévaloir

Index AI : AMR 22/009/01

Alors que l'on attendait depuis très longtemps que la justice chilienne se prononce dans l'affaire de la « Caravane de la mort », la Cour d'appel de Santiago, au grand regret d'Amnesty International, a décidé de suspendre les poursuites contre Augusto Pinochet.

Selon des informations relayées par la presse, la procédure engagée contre l'ancien président Augusto Pinochet a été abandonnée « à titre provisoire, mais pour une durée non définie », celui-ci ayant été jugé inapte à prendre part à un procès.

Au sein de la communauté internationale, un nombre croissant de pays s'accordent à reconnaître que les chefs d'État accusés de crimes contre l'humanité ne doivent pas réussir à échapper aux poursuites. Toutefois, l'espoir de voir la justice prévaloir, entretenu dans le monde entier, se heurte souvent à des procédures qui tendent à s'enliser, et Amnesty International a fait part de la déception que lui inspire cette situation.

« Dans le cas présent, cela signifie que les charges extrêmement graves retenues contre Augusto Pinochet dans le cadre de l'affaire de la « Caravane de la mort » risquent maintenant de ne jamais être examinées, ce qui priverait les proches des personnes qui ont trouvé la mort ou ont « disparu » au cours de cette opération de toute chance de voir un jour une forme de justice rendue aux victimes », a déclaré l'organisation de défense des droits humains.

Amnesty International a fait confiance aux autorités judiciaires chiliennes, pensant que celles-ci apporteraient enfin une réponse judiciaire à la quête de vérité et de justice qui est depuis plus de vingt ans celle des proches des milliers de victimes de violations des droits humains commises sous le régime d'Augusto Pinochet.

L'organisation espère que les autres procédures judiciaires engagées au sujet de ces violations suivront leur cours, et permettront de faire éclater la vérité au grand jour et de rendre justice aux victimes et à leurs proches.

Amnesty International a exhorté les autorités chiliennes à maintes reprises à veiller à ce que les procédures judiciaires engagées dans les cas de violations des droits humains se déroulent sans que les milieux politiques puissent influencer d'une quelconque façon sur leur issue.

Au cours d'une visite au Chili, en octobre 2000, le secrétaire général de l'organisation, Pierre Sané, a reçu des garanties en ce sens de la part du président Ricardo Lagos.

« *Le Chili a maintenant le devoir de tenir parole et d'agir promptement afin de rendre justice aux milliers de familles qui espèrent toujours apprendre un jour quel a été le sort de ceux qui leur étaient chers* », a conclu Amnesty International. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>